



**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**  
**Séance du 16 novembre 2017 - 18h00.**

Nombre de membres:	31
Membres absents excusés :	7
Membres absents :	2
Membres présents:	22
Invité	1

**Liste des Membres Présents**

<b>PERSONNEL DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION</b>	
Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle	Yann LORVO
Attaché de coopération pour le Français	Raphaël BRUCHET
Chef d'établissement, Président	Joachim DE SOUSA
Proviseur- adjoint	Jean-Christophe ORAIN
Proviseure-adjointe	Ana CARO
Directeur français du Premier Degré	Jean-Marc FERRER
Directeur administratif et financier	Manuel BAUTISTA
Conseiller Principal d'Education	Thierry FABIANO
<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>	
	<b>TITULAIRE(S)</b>
Personnels enseignants du Premier Degré	Cécile de SANTA COLOMA
Personnels enseignants du Second Degré et de Vie Scolaire	Didier FOULARD
	Joël FOUSSIER
	Paula SARACINO
Personnels administratifs et de service	Jorge SANCHEZ
	Selva GALVAN
<b>REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES</b>	
Ignacio TEDESCO	
Martina BORTHABURU	
Florencia AZUBEL	
Paula SCAGLIONE	
Pablo PEREL	
<b>REPRESENTANTS QUI SIEGENT A TITRE CONSULTATIF</b>	
Conseillers Consulaires	Michèle GOUPIL
	Marc JAMIN
Présidente des Anciens Mermoz	Patricia PELLEGRINI

## Ordre du jour proposé

- 1) Approbation du CE du 24 août 2017.
- 2) Présentation du Budget 2018-Mermoz R/D –Mutualisation R/D
- 3) Préparation de la rentrée 2018
- 4) Carte des emplois de résidents
- 5) Projet Chromebook.
- 6) Précisions concernant notre RI.
- 7) PFCP 2018.
- 8) CR des voyages –Lima-Paris-Alpes-Puerto Mardyn-Marseille (sera présenté lors du dernier CE du 5 décembre).
- 9) Questions ou points divers.

Le Proviseur propose de changer l'ordre du jour et de ne pas traiter le point N° 9, car beaucoup de CR des voyages n'ont pas été remis. Ce point sera traité lors du dernier CE de l'année, le mardi 5 décembre 2018.

Cette proposition est acceptée.

**1. Le Compte-rendu du Conseil d'Etablissement précédent du 24/08/2017** est approuvé à l'unanimité. Ce Procès-verbal sera donc mis en ligne sur le site web du lycée.

## **2. Présentation du budget prévisionnel 2018 par le DAF (M. Bautista).**

Ce budget sera examiné et validé par l'AEFE le 28/11/2017 dans le cadre de son Conseil d'Administration.

Ce budget a été construit sur la base de 1 390 élèves, soit 5 de plus qu'en 2017.

**-Recettes** : 253,95 millions de pesos, soit, 12,42 millions d'Euros.

**-Recettes propres** : globalement en hausse. Composées des frais de scolarité (25%), droits de 1<sup>ère</sup> inscription (25%), frais de demi-pension (20%), droits d'examens (entre 17 et 20%) ...

**-Financement de l'Etat** : Subvention bourses scolaires AEFE (20,32 millions de Pesos, chiffre imposé par l'AEFE). M. FOULARD demande si l'enveloppe est en baisse. M. BAUTISTA informe qu'il ne s'agit pas forcément d'une baisse, car le montant est exprimé en Pesos avec un taux de change fixé au 1<sup>er</sup> octobre 2017. Ce montant permettra de financer 200 bourses environ.

Subvention AEFE (Fonctionnement du Bureau de l'IEN : 1.390.000 Pesos et Déconcentration des Voyages des Expatriés : 815.583 pesos). Reprise sur provisions (prévu 600.000 pesos en 2018).

**-Dépenses** : 253,95 millions de pesos, soit, 12,42 millions d'Euros.

**-Enveloppe Personnel** : Revalorisation salariale des recrutés locaux : autour de 25% mais le résultat dépendra des Commissions Paritaires de la Ville de Buenos Aires. Ce poste représente 52% de l'enveloppe totale de fonctionnement.

**-Enveloppe Fonctionnement** : Excellence éducative (+ 58% en raison d'une augmentation des dépenses pour les voyages scolaires, + 12% des dépenses d'enseignement).

Accompagner et faire vivre le réseau (participation à la rémunération des résidents, soit 44% du salaire et la totalité de l'ISVL, remboursement des Heures Supplémentaires qui ont presque doublé). PFC : la nouveauté est le passage de 6% à 9% des frais de scolarité. Cette hausse a été prise en compte dans le budget prévisionnel sans qu'il soit nécessaire d'augmenter les frais de scolarité.

**-Modernisation** : en hausse globale de 30%, effort important de l'AEFE dans ce domaine afin, notamment, de bien référencer tout ce qui relève de la sécurité.

**-Enveloppe investissement** : en forte baisse pour un total de 2.222.000 pesos, la 2<sup>ème</sup> tranche du projet immobilier est gelée en 2018. Néanmoins des efforts importants sur le reste de l'investissement comme le matériel informatique (1.522.000 pesos) et 100.000 pesos en matériel et mobilier seront réalisés.

**-Solde budgétaire, résultat comptable, CAF, fonds de roulement** : solde budgétaire nul, résultat comptable de 1.122.000 pesos, CAF de 2.222.000 pesos et fonds de roulement qui reste stable pour environ 45 jours de fonctionnement.

**-Point Budget Mutualisation** : 33 stages organisés dont 9 rencontres institutionnelles. Ce budget ne représente aucun coût pour l'établissement et correspond essentiellement à des frais de mission de formateurs et de stagiaires.

M. Le proviseur remercie le DAF pour la clarté de sa présentation. Il prend la parole pour expliciter un certain nombre points :

#### **Règlement des frais de scolarité :**

Il rappelle les difficultés pour recouvrer la dernière mensualité de décembre. Après avoir écouté des arguments des parents, la direction de l'établissement a décidé de maintenir le règlement des frais de scolarité en 10 versements, mais le 1<sup>er</sup> versement aura lieu désormais en février et sera facturé en 1 seule échéance à partir du 16 février (paiement possible jusqu'au 28 février). La facturation s'étalera donc du mois de février au mois de novembre.

**Aides économiques exceptionnelles de la Fondation Culturelle Jean Mermoz** : Le proviseur proposera lors d'une prochaine réunion de la commission de la « Fondation Culturelle Jean Mermoz », de rendre possible la demande d'aide ponctuelle dès la Maternelle (et non plus seulement à partir de l'Elémentaire). Néanmoins cette aide ne pourra pas solliciter la première année d'inscription et ce quel que soit le niveau d'inscription.

**Remboursement des frais de demi-pension en cas de maladie** : La Direction de l'établissement a pris la décision de procéder au remboursement des frais de demi-pension en cas d'absence pour maladie à partir d'une semaine complète. Ce remboursement ne pourra s'effectuer que sur présentation d'un certificat médical.

**La facturation du Chromebook** : Le proviseur propose aux parents d'élèves que cette facturation prévue en deux fois par année (durant 3 années), soit possible et 3 ou 4 fois en fonction de la mise en place de cet outil.

Les deux associations des représentants des parents d'élèves remercient la direction, pour ces « bonnes nouvelles ».

### 3. Quelques éléments pour la rentrée 2018

Le proviseur présente divers éléments de la rentrée 2018.

Structure prévue : au 9 novembre 2017

Niveaux	divisions	nb élèves	moyenne
6	4	105	26,25
5	4	92	23
4	4	105	26,25
3	4	91	22,75
2	5	111	22,2
1	4	74	18,5
T	4	93	23,25
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>671</b>	<b>23,17</b>

classes de 1ères			
classes	nb d'élèves	division	Moyenne
ES	18	1	18
L	12	1	12
S	42	2	21

classes de Terminales			
ES	37	1,5	26
L/ES	14	0,5	14
S	40	2	20

	Spécialités			
	Maths	ISN	SVT	PHY
Série S	oui/12	oui/13	oui/10	non/5
Série L				
Série ES	Oui SPo/12	Oui EA/7	Oui Maths/18	

Les spécialités des élèves de terminale pour l'année 2018 :

- Série S : seront ouvertes les spécialités Mathématiques-SVT et ISN (donc pas d'ouverture de spécialité Sciences Physiques).
- Série ES : Seront ouvertes les spécialités Sciences Sociales et Politiques-Economie Approfondie et Mathématiques.
- Série L : Le nombre d'élèves étant très faible, seule LELE espagnole sera ouverte.

#### 4. Carte des emplois résidents pour la rentrée 2018

Avant de discuter ce point N°4, les représentants des personnels souhaitent lire une motion. Le proviseur, bien évidemment donne son accord pour cette lecture. Il n'y aura pas de commentaires suite à cette lecture, et annexera cette motion au compte-rendu de ce Conseil d'Établissement.

#### Lecture de la motion des représentants SNES-FSU en réaction à la baisse du budget de l'AEFE.

Les élus FSU au Conseil d'établissement du lycée Jean Mermoz de Buenos Aires dénoncent les choix budgétaires présentés ce jour. Ces choix font peser une lourde charge sur notre établissement tout comme sur l'Établissement public AEFE, victime d'annulations de crédits à hauteur de 33M€ pour le budget 2017 en cours. Les personnels et les usagers (élèves et familles) en subissent de plein fouet les conséquences.

Sur l'ensemble du réseau :

- les **suppressions de postes de détachés** (suppression programmée pour la rentrée 2018 de 80 postes d'expatriés et 100 postes de résidents, puis pour 2019 et 2020, de 66 postes d'expatriés et 100 postes de résidents chaque année) auront des conséquences graves sur l'encadrement pédagogique des établissements. Au-delà, elles toucheront par voie de conséquence l'ensemble des personnels, par les blocages budgétaires sur toute revalorisation nécessaire des personnels de droit local, et aggraveront la situation relative aux plafonds d'emploi. Au total, **ce seront donc 512 postes de titulaires supprimés sur 3 années**, soit un dixième des postes de détachés enseignants, alors que la FSU demande depuis des années des ouvertures, pour répondre aux augmentations du nombre d'élèves dans le réseau et pour régler les situations des titulaires non-résidents !
- La **participation financière complémentaire** (assise sur les frais de scolarité) pour les EGD et conventionnés passera de 6 à 9 % en 2018, puis 7,5 % en 2019. Même si un retour à 6 % est visé pour 2020, il a peu de chances d'être atteint. Ces charges sont très lourdes et pèseront sur les frais de scolarité, pénalisant encore plus les familles.
- **Aucune subvention** ne sera donnée aux établissements en 2018, sauf sur la sécurité et les protocoles pluriannuels d'investissement.

Le choix de la suppression de crédit et de la contrainte budgétaire n'est pas le nôtre. Ses conséquences ne sont certainement pas, rappelons-le, notre vision d'un réseau d'éducation d'excellence et dynamique. Il contredit l'ambition affichée, qui ne doit pas se limiter aux seuls discours, mais doit être suivie d'actes et de moyens pour les élèves, les personnels, et pour l'ensemble de la communauté scolaire du réseau.

Pour notre établissement, nous craignons des suppressions de postes d'enseignants titulaires ainsi que l'envolée des frais de scolarité assumés par les parents d'élèves. Nous sommes également inquiets face au gel du projet immobilier de rénovation indispensable de la maternelle et du primaire. Toutes ces menaces risquent de peser lourdement sur la pérennité de notre établissement par la baisse des effectifs d'élèves qu'elles pourraient entraîner.

Les élus FSU au Conseil d'établissement du lycée Jean Mermoz de Buenos Aires, demandent au Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères d'intervenir dès maintenant pour réviser cet arbitrage et prendre effectivement en compte les besoins réels de l'Établissement public AEFE.

Les deux associations de parents d'élèves s'associent à ces préoccupations des personnels et souhaitent soutenir cette motion.

Le proviseur rappelle que lors du précédent CE, il avait été acté la suppression du poste d'EEMCP2 lettres (en fin de contrat), et qu'en parallèle, avait été acté la demande d'ouverture d'un poste de résident en lettres. Habituellement lors d'une fermeture de poste d'expatrié, un poste de résident est ouvert. Néanmoins c'est le CT qui aura lieu au mois de février 2018, à l'AEFE, qui va entériner cette ouverture. Le proviseur est optimiste, car notre établissement, et plus généralement notre zone est plutôt sous doté en postes de résidents.

**Intervention du COCAC :** Il transmet à l'ensemble des représentants du Conseil d'Etablissement les remerciements de M. l'Ambassadeur de France en Argentine. Le COCAC rappelle le souhait de renforcer la place du français dans le cycle primaire. Le COCAC souhaite voir se renforcer la coopération entre les établissements français et les collèges affiliés argentins. Il insiste enfin sur l'attachement à l'identité franco-argentine de l'établissement.

## **5. Projet Chromebook** (dossier suivi par M. ORAIN)

A l'instar du mouvement engagé en France par les Collectivités territoriales pour doter les élèves, notamment au Collège, d'outils numériques mobiles, le lycée Franco Argentin Jean Mermoz de Buenos Aires souhaite saisir l'opportunité offerte par la récente réforme des programmes du collège, et des supports pédagogiques associés, pour s'engager dans l'équipement de tous ses collégiens en outils informatiques mobiles de type ordinateur portable.

Ces matériels permettraient à la fois de doter les élèves de manuels numériques, rendus par les éditeurs de plus en plus interactifs, de faire évoluer les pratiques enseignantes vers un usage mieux intégré du numérique dans leurs pratiques pédagogiques, de faire évoluer la relation et la communication professeurs - élèves au collège vers une dynamique nouvelle par l'usage d'un environnement numérique de travail.

L'établissement souhaite faire le choix de la solution technologique offerte par l'ordinateur Chromebook à écran tactile qui, en repliant le clavier à 360°, devient tablette.

Cette solution technologique, d'un coût relativement modeste, répond aux exigences de sécurisation de l'usage du numérique à l'école contenues dans la directive CARMO, par l'intégration par Google d'une MDM "*Mobile device management*" (gestion de terminaux mobiles) et offre l'avantage d'éviter l'achat et l'implémentation dans les machines d'une surcouche logicielle supplémentaire parfois onéreuse.

La possibilité offerte par cette solution technologique de disposer d'un double système d'exploitation, Google et Android, rendrait possible le téléchargement des manuels numériques et laisserait l'établissement libre de ses choix futurs vis à vis de Google.

L'établissement, qui n'est pas en mesure de supporter l'achat au comptant des 450 machines nécessaires à l'équipement des élèves et des professeurs, souhaite privilégier un paiement à tempérament, qui ne soit pas une solution de leasing classique, que notre statut particulier d'établissement scolaire en gestion directe n'autorise pas. Un paiement fractionné sur 3 ans pour un montant approximatif de 350 euros unitairement serait envisageable auprès du fournisseur français avec lequel l'établissement travaille régulièrement pour l'importation de son matériel pédagogique.

Les familles se verraient appliquer une facturation fractionnée également sur 3 exercices selon des modalités qui restent encore à affiner. Cette facturation prendrait également en compte des dépenses liées au paramétrage et déploiement des manuels sur chaque machine, ainsi qu'une assurance pour perte ou vol de matériel.

Les offres proposées sur le marché local présentent à la fois des tarifs très au-dessus des prix français, et des modalités de règlement au comptant ou avec des échéances de paiement de type leasing auquel l'établissement n'a pas la possibilité de souscrire.

## 6. Modification du Règlement Intérieur.

### - Sécurité et hygiène :

**Les consignes de sécurité** sont affichées dans les locaux du lycée et doivent être connues de tous.

En cas d'alarme, les élèves quittent la salle dans l'ordre et le calme sous l'autorité du professeur en respectant les consignes affichées dans chaque salle de l'établissement. En cas d'accident, il est obligatoire de prévenir l'adulte responsable ou le plus proche qui alertera l'infirmière ; celle-ci prendra la décision qui s'impose en termes de premiers secours et informera les familles. Le service médical sous contrat avec l'établissement est seul habilité pour accomplir des actes médicaux. Il est fortement conseillé aux familles de souscrire une assurance en responsabilité civile pour l'élève.

Les affaires personnelles des élèves sont sous leur propre responsabilité : à ce titre il est vivement recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur ou somme importante d'argent. ***En aucun cas le lycée ne pourra être tenu pour responsable des biens oubliés, perdus, ou disparus dans l'enceinte de l'établissement.***

### Il est interdit :

- d'introduire des armes ou tout objet dangereux dans le lycée (cutter, laser, ...),
- d'introduire et/ou de consommer des substances illicites,
- d'introduire et/ou de consommer des substances alcoolisées,
- d'utiliser les téléphones portables, les appareils connectés, les appareils audio/vidéo, dans tous les lieux fermés de l'établissement y compris pendant les cours d'éducation physique et sportive.

**En cas d'infraction, l'appareil concerné sera temporairement confisqué, remis à un personnel de direction ou d'encadrement, puis rendu à la famille sur rendez-vous.**

- de photographier et/ou filmer à l'intérieur du Lycée Jean Mermoz sauf autorisation du chef d'établissement.

Toute personne étrangère aux services devra au préalable se présenter à l'accueil pour circuler dans l'établissement.

## 7. Plan de Formation Continue des Personnels – PFCP-2018.

33 stages organisés dont 9 rencontres institutionnelles.

32 personnels enseignants pourront partir en stage en 2018 sur 28 stages proposés ; les inscriptions sont ouvertes sur la plateforme de l'AEFE pour se porter candidat. La cellule de Formation Continue se réunira après la fermeture des pré-inscriptions pour définir les personnes qui participeront aux stages 2018 de formation continue et se prononcera sur les personnels retenus.

## 8. Questions diverses.

### **Points présentés par les parents l'Amicale**

- Règlement Financier 2018: Amicale demande que les 10 mensualités soient réinstaurées soit mars-décembre ; soit février-novembre avec échéances vers la fin du mois.
- En cas de déni, nous vous prions de prendre des mesures afin de réduire l'impact sur les revenus mensuels des familles. Par exemple :
  1. Paiement à travers Mercado Pago en plus de 9 mensualités,
  2. Paiement à travers carte de crédit en 10/12 mensualités,
  3. Accord bancaire qui permette 10 mensualités ou plus,
  4. Paiement de périscolaires en tant de mensualités comme mois de cours,
  5. Paiement de la cantine dédoublé du paiement de la « cuota », et payer seuls les jours effectivement consommés,
  6. Voyages scolaires et livres numériques à payer en 9 mensualités.

Les représentants des parents « Amicale », estiment que leurs points divers ont été traités lors de l'intervention du proviseur.

Fraternité n'a pas présenté de points divers.

### **Points présentés par les représentants de personnels**

- Qu'en est-il de l'annonce de la suppression de postes de détachés à l'AEFE ?
- Quels en seront les effets sur les recrutements en 2018.
- La baisse du budget de l'AEFE condamne-t-il définitivement le projet d'agrandissement du lycée ?

Ces points ont été traités durant la séance du CE.

Une précision concernant le projet d'agrandissement du lycée : pour le moment ce projet est « gelé », mais n'est pas abandonné définitivement.

### **Points présentés par l'Administration**

- Le dispositif ADN-AEFE -JDS
- Le dispositifs Partenariat : LLG/Autres-JDS
- Cérémonie citoyenne au LJM.
- Un point « Enseignement du français » AC
- Un point « dispense du Bacchillerato » AC

M. Le proviseur informe le CE que le lycée Jean Mermoz a envoyé 11 élèves dans le cadre de l'opération ADN –AEFE (2 au lycée de Porto et 9 dans deux établissements français à Strasbourg). Tout se passe très bien, l'année prochaine ce dispositif sera reconduit, mais ce sont les élèves qui pourront s'inscrire sur une plateforme –AGORA- pour solliciter des échanges avec d'autres établissements.

Les représentants des parents félicitent la direction du lycée pour cette initiative, qui permet aux élèves de s'enrichir.



Pour ce qui est du dispositif LLG, actuellement 5 élèves sont intéressés. Nous verrons finalement combien d'élèves partiront à Paris dès janvier 2017. Il précise que ce dispositif n'est pas destiné uniquement aux élèves qui souhaitent intégrer une classe préparatoire. Il a pour vocation de faire découvrir les études supérieures en France.

Le proviseur informe qu'à partir de la prochaine rentrée, des cérémonies citoyennes auront lieu au retour de chaque congé. Il s'agira de réunir toute la communauté autour d'une levée de drapeaux, suivi d'un petit discours, qui sera fait par les différents membres de la communauté (direction, professeurs, élèves, parents).

La direction souhaite intervenir au sujet de quelques points qui ont été mis à l'ordre du jour du Conseil du Second Degré (voir CR). Mme Caro, proviseure-adjointe, prend la parole.

**Niveau de français :** En réponse à la préoccupation des représentants de l'Amicale quant au mauvais niveau de connaissance et de pratique en langue française, actée dans le Compte-rendu du Conseil de 2nd degré, Mme Caro, responsable de la classe de 6ème, apporte un document qui réunit les commentaires du 1er et du 2nd trimestre 2017 des professeurs de français des 4 classes de sixième sur Pronote. Ces commentaires, fort élogieux, sur les classes en général sont accompagnés du nombre de compétences A et B obtenues dans chaque trimestre, dépassant très largement les compétences C et D.

### **Commentaires classes de 6<sup>ème</sup>**

#### **6<sup>ème</sup> A Mme Devriendt**

T1 Excellent groupe, élèves motivés qui travaillent avec sérieux et enthousiasme. 144A - 119B - 18C - 12D – 11Abs

T2 Une classe dynamique, des élèves volontaires qui travaillent avec application. 279A - 221B - 51C - 14D – 19Abs – 3NE

#### **6<sup>ème</sup> B M Le Ho / Mme Tourmeau**

T1 Une classe pleine d'enthousiasme et de vie. Il faut garder cette énergie mais améliorer la concentration générale. Le travail est sérieux dans l'ensemble mais attention aux relâchements. Bravo à tous pour le travail fourni pour les exposés. 179A - 97B - 48C - 11D – 12Abs

T2 Une classe pleine d'entrain, joyeuse et très agréable où chacun semble avoir trouvé sa place. La dynamique de classe est studieuse et positive. Il règne aussi un bel esprit de solidarité qu'il faut garder et entretenir. 402A - 212B - 91C - 28D – 5Abs – 3NE

#### **6<sup>ème</sup> C Mme Redon**

T1 Classe dynamique, agréable, de très bon niveau, très impliquée dans les activités organisée et désireuse de progresser. C'est un vrai plaisir de travailler avec cette classe ! 257A - 97B - 18C - 5D – 2Abs – 9NE

T2 Très belle dynamique de classe. Une concentration et un travail qui permettent de vrais progrès. 694A - 239B - 72C - 9D – 34Abs – 21NE

#### **6<sup>ème</sup> D M Vacelet**

T1 Un travail correct, une classe assez active mais l'inattention est parfois préjudiciable. Les bavardages sont souvent trop importants. Des difficultés dans l'organisation et la gestion du classeur, pour suivre à la lettre les consignes de présentation. 152A - 77B - 28C - 5D – 1Abs

T2 Un bilan guère différent du 1er trimestre. Le niveau est correct mais les bavardages et la dispersion restent importants. Classe bruyante et fatigante. 218A - 97B - 22C - 4D – 4Abs – 1NE

M. Le proviseur insiste sur le fait que ces très bons résultats sont bien évidemment le fruit de tout le travail qui est fait à l'école élémentaire et félicite tous les enseignants du primaire. Il demande à ce que ces félicitations soient transmises par l'intermédiaire de la représentante des professeurs présente.

Mme Caro attire l'attention sur le fait que les résultats du 1er trimestre sont nécessairement le fruit du bon travail des collègues du primaire associé à celui de nos collègues du secondaire. Elle veut rassurer les familles quant à ces préoccupations.

Par ailleurs, Mme Caro rappelle que lors du dernier Conseil de 2nd degré Mme Trannoy a évoqué un rapport d'inspection datant de l'année 2015 qui serait à l'origine des dernières réformes en CP et CE1. Afin de construire dans la transparence et sur la base de la vérité, Mme Caro tient à préciser que le projet de réforme en CP et CE1, envisageant plus d'heures d'exposition des élèves à la langue française, date de l'année 2014, sous la direction de M Amiach et de Mme Navarro, et que le projet a été travaillé surtout par la directrice argentine avec la DGEGP ce qui a pris plus d'une année d'examen et correction avant l'approbation du projet.

**Dispense du Bachillerato :** Enfin, Mme Caro reprend un dernier sujet abordé par l'Amicale en Conseil de 2nd degré selon lequel il serait souhaitable que les familles françaises puissent solliciter la dérogation du Bachillerato dès la 3ème. La proviseure adjointe propose de débattre de l'avenir du lycée suite au changement des attentes des familles argentines et françaises à la demande accrue de dérogation du Bachillerato les dernières années. Au moment où la règle était plus stricte (dérogation seulement possible si l'élève rejoignait le lycée en Première ou Terminale), les demandes des familles françaises étaient vraiment exceptionnelles pour des raisons purement linguistiques (faible connaissance de l'espagnol). Elle déplore que ce lycée pionnier dans sa condition bi-culturelle dès l'année de sa création et singulier dans le réseau pour cet unique cursus qui donne lieu à l'obtention de deux diplômes, à la manière des dernières tendances en études supérieures à échelle régionale et internationale, semblerait ne plus être considéré un atout à mettre en valeur et à préserver dans le système.

M. le proviseur souhaite donner la parole à **M. BRUCHET.**

**Présentation de M. Raphaël BRUCHET,** Attaché de coopération pour le Français.

Sa mission est présentée au Conseil d'établissement notamment en ce qui concerne la promotion de la langue française, la facilitation d'échanges entre le Lycée Jean Mermoz, le collège franco-argentin de Martinez et l'Alliance Française, la promotion du français par la formation continue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

**M. Joachim DE SOUSA,** Proviseur

**M. Joël FOUSSIER,** Secrétaire

**Mme Maria Pia LACAZE,** Secrétaire